

Leadership caribéen accru pour des littoraux résilients face au climat : restauration, résilience et politiques



Réduction des risques
de catastrophes

Ce projet vise à renforcer la résilience climatique des pays participants grâce à la restauration des écosystèmes de mangroves et d'herbiers marins. Il intègre une restauration fondée sur des données scientifiques, une meilleure gouvernance et des financements innovants afin de réduire les risques climatiques et de catastrophes.

Budget prévisionnel

US \$25M

Délai de mise en œuvre

60 mois

Objectifs

- Restaurer et protéger les écosystèmes côtiers essentiels
- Intégrer les écosystèmes de carbone bleu dans les cadres nationaux relatifs au climat et à la biodiversité
- Faciliter la participation active des communautés locales à la gestion côtière et leur accès à des moyens de subsistance durables
- Faire de la région des Grandes Caraïbes une référence mondiale en matière de gestion intelligente du climat des littoraux

Résultats attendus

- Amélioration de la protection du climat et du littoral
- Moyens de subsistance sûrs et diversifiés
- Gouvernance locale, droits et participation renforcés
- Politique nationale renforcée en matière de climat et de biodiversité
- La Grande Caraïbe comme référence mondiale pour la gestion intelligente du climat des littoraux

Bénéficiaires

- Populations d'ascendance africaine et communautés locales du Mexique, de Colombie, du Suriname, du Guyana et du Costa Rica
- Populations côtières
- Acteurs du tourisme

Collaboration sur le projet

Tous les projets et initiatives de l'AEC doivent généralement suivre les processus suivants pour être approuvés, promus et mis en œuvre :

1



Élaboration des documents de concept de projet

Le secrétariat de l'AEC prépare les documents de présentation des projets pour approbation par les membres.

2



Approbation par le comité spécial de l'AEC

Chaque domaine prioritaire de l'AEC fait l'objet d'un comité spécial.

3



Promotion et mobilisation des ressources

Le Secrétariat de l'AEC promeut le PCD approuvé auprès des partenaires externes.

4



Engagement en faveur de la coopération

Une fois qu'un partenaire clé s'est engagé à coopérer avec AEC sur une initiative.

5



Mise en œuvre du projet

Une fois la coopération mobilisée pour un projet AEC, l'Association met en œuvre et assure un suivi/une évaluation réguliers du projet.